



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20211102-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021 à 13H

Date de la convocation : 27 octobre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 novembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrice BION, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE

Membres du Bureau excusés : Rachel BOURNIER, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

ACQUISITIONS FONCIERES ZONES HUMIDES CONTRAT TERRITORIAL DORE

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Considérant l'accord de principe du Bureau Communautaire du 16 mai 2019 pour l'acquisition de 20 ha de zones humides à forts enjeux (qualité/quantité/biodiversité), préalable indispensable à la mise en œuvre d'actions de restauration qui seront réalisées par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF) dans le cadre du Contrat Territorial de la Dore ;

Considérant les deux zones humides prioritaires identifiées sur Thiers Dore et Montagne par PNRLF dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Dore (SAGE) et du Contrat Territorial de la Dore :

- Une tourbière d'environ 6.4 ha située entre les Communes de VOLLORE-MONTAGNE et de NOIRÉTABLE ;
- Une zone humide de plaine alluviale d'une surface de 15 ha environ située sur la Commune de DORAT ;

Considérant la nécessité de mener des démarches d'animation foncière sur ces sites afin de permettre l'acquisition future des parcelles.

AR Prefecture

063-200070712-20211102-DBC20211102_05-DE
Reçu le 01/12/2021
Publié le 01/12/2021

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'une conduite de ces actions d'animation foncière sur les deux secteurs identifiés sur le territoire de Thiers Dore et Montagne.

TOTAL VOTANTS : 20	Membres présents : 19	Membres représentés : 1	Non-participation : 1 Thomas BARNERIAS
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19	Pour : 19		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070
Recu le 01/12/2021
Publié le 01/12/2021

063-200070 | Ccrn-00011102-0002011102-05 | 47 avenue du Général de Gaulle | 63300 THIERS | contact@cctdm.fr